

Entre neige et lilas, la lutte des classes en Alsace

De l'Alsace à l'Europe, la situation économique et sociale reste profondément marquée par la crise économique de 2008, en particulier pour les salariés, les fonctionnaires et les populations. En Europe, les politiques d'austérité sont généralisées, avec leur lot de dégradations concrètes pour les citoyens et les services publics, sans pour autant résoudre les problèmes d'endettement public et de financement des États.

En France, le gouvernement de Nicolas Sarkozy entend poursuivre la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux partant à la retraite, le gel des salaires, le gel en volume des dépenses de l'État et les réformes qui permettent de réduire le périmètre de l'État et les dépenses publiques : réforme des retraites, RGPP, protection sociale, réformes éducatives et encore 16 000 suppressions de postes prévues pour la rentrée 2012. Il entend pro-

chainement constitutionnaliser la limitation du déficit public afin de compliquer la mise en œuvre de politiques de relance à l'avenir.

Si le pouvoir reste sourd aux attentes de la population, l'opinion publique soutient les nombreuses mobilisations qui ont scandé l'année scolaire en réaction à ces politiques délétères. Ce fut en particulier le cas lors du mouvement contre la réforme des retraites, du mouvement contre les suppressions de postes et les fermetures de classes dans l'Éducation. Entre neige et lilas, la lutte des classes a mobilisé et mobilise encore en Alsace, parents, enseignants et souvent des élus qui ne veulent pas perdre leur classe de maternelle ou de CM2.

Au centre de toutes les mobilisations la FSU Alsace entend poursuivre l'action dès la rentrée 2011 :

- D'abord en favorisant un mouvement unitaire avec l'appel à la grève de toute l'éducation le 27 septembre.
- Ensuite en intervenant dans le débat public avec le forum organisé à Strasbourg le 11 octobre « *Quel service public d'éducation pour l'Alsace du 21^{ème} siècle ?* » avec la participation de Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU.
- Enfin en faisant des élections professionnelles, programmées entre le 13 et le 20 octobre, l'occasion pour les per-

sonnels d'exprimer « *avec les syndicats de la FSU leur choix du service public mieux défendu* » et de peser ainsi sur les politiques d'aujourd'hui et de demain.

C'est mon dernier édit ; la FSU est une maîtresse exigeante mais si les hommes finissent toujours par partir, les idées restent. Amoureux du rugby d'attaque, Jean Louis Hamm, en charge désormais de l'animation syndicale de la FSU Alsace, a les convictions, la vigueur et le sens du collectif pour impulser le développement de notre syndicalisme.

A tous, salut et fraternité !

Bonnes vacances !



1^{er} Mai 2011 à Strasbourg

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N°59
Juin 2011

Trimestriel
Le numéro : 0,5 €

Directeur de la publication :
 Jean-Michel VAILLANT
 Imprimé par nos soins
 N° de CPPAP : 0709 S 06943
 ISSN : 1774-0096

SOMMAIRE

1. Éditorial
2. Entrevue avec Mme le Recteur
3. Renforcer le poids de la FSU
4. Élections professionnelles : les syndicats de la FSU en lice
5. Suite article précédent
6. La FSU, c'est aussi des syndicats dans divers ministères
7. Le Budget Éducation nationale 2010 dans l'académie de Strasbourg : des chiffres trompeurs

Entrevue avec Mme le Recteur

Quand Mme le Recteur applique une politique de casse du service public de l'éducation et des universités, la FSU critique, lutte et propose avec les personnels une relance du service public

A la demande de la FSU Alsace, Mme le Recteur assistée du secrétaire général du Rectorat a reçu le 15 avril 2011 une délégation de la FSU Alsace représentative, de la maternelle à l'université, de la majorité des personnels.

Cette discussion a permis à la FSU de faire un état des lieux de la situation du service public en Alsace : classes fermées, RASED sacrifiés, postes supprimés, éducation prioritaire abandonnée, collèges déréglementés, lycées déformés, enseignement professionnel public dévalorisé, CIO démantelés et personnels administratifs malmenés par la RGPP mais aussi avenir des universités confrontées aux logiques de la concurrence et du marché. La FSU a également fait le bilan des conséquences de la politique néfaste du gouvernement en matière de développement de la précarité et de souffrance au travail. En bref nous avons dit, sans langue de bois aucune, les résultats concrets de la politique de démantèlement du service public en Alsace et nous avons fait part aussi à Mme le Recteur de nos propositions pour relancer le service public.

Mme le Recteur a pris acte de notre pugnacité mais est restée « droite dans les bottes » de la droite au pouvoir en reprenant à son compte tous les arguments de M. Chatel. Ainsi, elle a justifié et confirmé les choix néfastes en matière de suppression de postes, de formation des enseignants, de développement de l'apprentissage, de recours à la précarité comme elle a confirmé sa volonté de conduire à terme toutes les régressions engagées dans le service public de la maternelle à l'université.

Il va de soi que tout ceci fut dit le sourire aux lèvres et pour le bien du service public qu'il convient « d'adapter », où il faut « innover », une manière de « farder » la réalité qui reste redoutable si nous ne portons pas auprès des collègues et de l'opinion tous les enjeux et les débats sur le présent et l'avenir du service public.

Joseph SIMÉONI

Intervention de Pascal THIL pour le SNUEP-FSU

Pour l'enseignement professionnel, qui fait l'objet d'attaques particulières

Le SNUEP représente les personnels de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire (PLP-CTX-CPE). L'apprentissage est favorisé par le gouvernement, ce qui permet le transfert des coûts de la formation de l'État vers les entreprises et les régions.

Nous présenterons 10 points qui sont les positions du SNUEP, puis quelques questions précises.

Les positions du SNUEP :

- Retour au BEP et Bac Pro 2 ans
- Abrogation du CCF
- Réforme de l'épreuve de contrôle
- Respect du statut de la fonction publique, pas de régionalisation, pas d'autonomie des établissements, pas de dispositif "ECLAIR", ni de poste à profil.
- Recrutement par concours avec formation spécifique pour les PLP (au moins 2/3 de temps de formation)
- Non au mixage (formations initiale, continue et apprentissage)
- Non à la fusion des Bac Pro secrétariat et comptabilité
- Oui aux diplômes nationaux, ponctuels et avec anonymat des candidats au niveau 5 (CAP et BEP) et au niveau 4 (Bac Pro)
- Révision des conditions de l'accompagnement personnalisé en Bac Pro (heures prises aux matières et trop d'élèves par groupe)
- Non à la transformation des GRETA en GIP.

Des questions précises :

- Comment assurer les remplacements et la formation des stagiaires en continuant à supprimer des postes ?
- Quel référentiel pour le Bac Pro comptabilité-secrétariat ?
- Quel avenir pour les quinquagénaires dont on supprime les matières ? par ex. en couture, comptabilité...

Les réponses (?) du recteur

- L'apprentissage n'est pas favorisé, il ne se fait pas au détriment de l'enseignement professionnel public mais nous recherchons une complémentarité.
- Le Bac Pro 3 ans est bien sûr confirmé.
- Les 18 h des stagiaires devant élèves sont également confirmées.

La suite de l'entretien, en l'absence du recteur, ne permet pas au secrétaire général de répondre à nos revendications ou questions.

13-20 octobre 2011 : Élections professionnelles

Renforcer le poids de la FSU, c'est l'affaire de tous

Les élections professionnelles dans l'éducation nationale auront lieu du 13 au 20 octobre 2011. Les enjeux de ces élections sont importants à la fois pour les personnels, nos métiers et notre organisation syndicale.

En octobre, plus de 3 millions d'électeurs de la Fonction Publique de l'État et de la Fonction Publique Hospitalière sont concernés par les élections professionnelles (soit 13 % des salariés en France).

Dans l'Éducation Nationale, nous renouvellerons, comme en 2008, nos élus aux commissions administratives paritaires (CAP). **Cependant, deux nouveautés majeures verront le jour lors de ces élections : les scrutins auxquels nous devons participer et les modalités de déroulement du vote.**

1/ Ce qui continue d'exister

Comme tous les 3 ans depuis 1982, les personnels titulaires éliront, par corps, **leurs représentants dans les commissions administratives paritaires (CAP) nationales et académiques**. Ces commissions sont chargées de donner un avis sur tous les actes administratifs qui concernent les personnels (mutation, avancement d'échelon, notation administrative...) avant que le recteur ou le ministre ne prenne la décision.

2/ Ce qui est nouveau

Lors de ces élections, tous les personnels (titulaires, stagiaires et non-titulaires) devront aussi élire **leurs représentants aux comités techniques (CT) ministériel et académique** qui remplacent les anciens Comités Techniques Paritaires.

Ces comités ont un rôle essentiel en particulier dans l'organisation de l'éducation nationale et sur nos statuts. Ils doivent notamment donner un avis sur la répartition des moyens entre les académies puis entre les établissements, sur les mesures de carte scolaire ou

3/ Les enjeux

Dans ces conditions, garantir une expression massive des personnels et renforcer les syndicats de la FSU et

Ces élections revêtent des enjeux majeurs en termes de représentativité. La force de nos élus, **leur légitimité à défendre collectivement et individuellement les personnels** réside tant dans le taux de participation que dans les résultats obtenus par la FSU et les syndicats (SNASUB, SNEP, SNES, SNUAS-FP, SNUEP, SNICS, SNUIPP, UNATOS) qui la composent dans le champ de l'éducation nationale.

Dans le même temps, les personnels non-titulaires, qu'ils soient contractuels d'enseignement, d'éducation ou d'orientation ou bien assistants d'éducation, devront eux aussi voter (comme en 2008) pour élire **leurs représentants dans les commissions consultatives paritaires (CCP)** au niveau académique.

sur les modifications statutaires que le ministre envisage d'appliquer.

Seconde nouveauté, le ministère a décidé de procéder au **vote sous forme électronique**. Les modalités de ce vote sont non seulement nouvelles, mais complexes. Elles nécessiteront donc la mobilisation de tous afin que la participation soit au moins aussi importante que lors des précédentes élections (près des 2/3 de votants).

la FSU comme premières organisations dans leurs champs de responsabilités sont des enjeux majeurs.

Des divergences importantes existent aujourd'hui entre les principales organisations syndicales sur des sujets qui sont au cœur de nos métiers : la réforme du lycée dont le contenu est défendue par le SGEN et l'UNSA, l'évaluation des enseignants avec le rôle renforcé du chef d'établissement ou bivalence en collège que, nous, nous rejetons sans réserve...

Cette élection est donc l'occasion pour les personnels d'exprimer leur conception de l'exercice de leur métier et pour nos professions d'envoyer un message clair en direction tant du gouvernement actuel que de celui issu des futures élections

Joseph SIMÉONI



Une partie des responsables des syndicats de la fédération qui monte, qui monte...

Élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011

Les syndicats de la FSU en lice



Le SNES : l'ambition partagée

Le SNES (Syndicat National des Enseignements de Second degré) représente les personnels titulaires et non titulaires qui travaillent essentiellement dans les collèges et les lycées : enseignants (certifiés, agrégés), personnels d'éducation et de surveillance (CPE et AED) et COPSy.

Il défend un projet d'école de la réussite qui doit donner à chaque élève la possibilité d'accéder à une culture commune ainsi qu'à une qualification en s'appuyant sur l'esprit de responsabilité et la compétence reconnue des personnels. C'est pourquoi il combat l'asphyxie budgétaire de l'École, les réformes « éclair », le livret de compétence, le rétrécissement des horaires et des programmes au collège comme au lycée, l'empilement désordonné des missions et des tâches, le contrôle tatillon et le management autoritaire des établissements.

Il défend les intérêts collectifs et individuels des personnels dans les différentes commissions paritaires.

Dans l'académie de Strasbourg, fort de ses syndiqués et de son réseau de militants présents dans la presque totalité des collèges et lycées, il reste plus que jamais la première force dans le paysage syndical du second degré.

Avec l'ensemble des syndicats de la FSU il a l'ambition de renforcer encore le poids de la FSU pour lui permettre de combattre les tentatives de remise en question du statut des fonctionnaires de l'Éducation Nationale.



Le SNEP

Le SNEP-FSU, syndicat national de l'éducation physique, a recueilli 80% des votes lors des dernières élections professionnelles et détient 5 sièges sur 6 aux commissions paritaires sur les mutations, avancements d'échelon, accès à la hors classe et notation. Une reconnaissance de toute la profession.

Le syndicat des professeurs d'EPS et de sport défend le service public d'enseignement de l'EPS et le sport scolaire. Il veille particulièrement à l'équité de traitement entre les collègues.

Le SNEP-FSU mène la réflexion avec les décideurs politiques et les équipes pédagogiques sur les équipements sportifs. Il a produit des brochures, documents (normes architecturales et exigences fonctionnelles) qui font référence pour l'enseignement : grandes salles, salles adaptées, piscines, athlétisme et jeux pour l'EPS.

Force de proposition dans l'élaboration des programmes en EPS, le SNEP-FSU regrette l'absence de consultation des enseignants.

Il surveille l'évolution des expérimentations (SPAM - cours le matin sport l'après-midi, accompagnement éducatif) et de leurs dérives, ici le risque d'externalisation.

Il s'élève contre l'entrée dans le métier de nos jeunes collègues à temps plein et sans exigence de formation.

En mettant en place des formations syndicales, le SNEP-FSU contribue à former des militants, des représentants du personnel, des collègues relais dans leur établissement pour défendre au mieux vos intérêts.

Au sein de la FSU, le SNEP apporte son expertise sur les dossiers spécifiques à la discipline, mais aussi généraux sur l'école.

Pour exemple, notre position quant à la pertinence du socle commun et du LPC (livret personnel de compétence) est sans équivoque : nous les combattons tous deux.



Le SNUEP

Le SNUEP-FSU (Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel) est le syndicat de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire. Il syndique PLP, CPE et chefs des travaux.

Il défend le statut des PLP dans la fonction publique et lutte contre la régionalisation de l'enseignement professionnel public.

Il défend les diplômes nationaux avec épreuves ponctuelles et respect de l'anonymat. Il refuse l'autonomie des établissements avec managérialisation par les chefs d'établissements. Il s'oppose au développement de l'apprentissage au détriment de la formation initiale sous statut scolaire. Il condamne le dispositif ECLAIR, qui porte atteinte au droit de mutation et donc au statut de la fonction publique.



← Joseph SIMEONI transmet à Jean-Louis HAMM la charge de l'animation syndicale de la FSU Alsace. Un grand merci à Joseph pour son engagement incessant et passionné et bonne chance à Jean-Louis ! →





Le SNASUB

Le champ d'intervention du **Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques (SNASUB)** concerne l'ensemble des personnels BIATOS du Ministère de l'Éducation nationale, et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- personnels d'administration scolaire et universitaire (EPL, Rectorat, IA, universités)
- personnels des bibliothèques universitaires
- personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de la recherche et de la formation (universités, Rectorat)

Dans l'académie ces personnels sont 4 700.

Le SNASUB incarne le choix d'une représentation unitaire de tous les agents non enseignants au-delà des intérêts catégoriels. Au côté des syndicats enseignants de la FSU, il combat les politiques qui veulent briser le Service Public d'Éducation.

Pour lutter contre l'affaiblissement des droits collectifs, les personnels ont besoin de tisser des liens de solidarité entre eux et avec les enseignants.

C'est indispensable pour peser plus fort, faire respecter les droits et pour faire aboutir nos revendications. Une action syndicale solidaire est la meilleure offensive contre la précarisation des conditions de travail.

La section académique Strasbourg :

La section académique a été créée en 1997. Elle participe à la représentation FSU aux instances académiques et universitaires. Elle contribue à la liste FSU au scrutin du Comité Technique académique par deux candidatures.



Le SNICS

Le **SNICS (Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé)** a participé en 1993 à la création de la FSU. Ses adhérents sont les infirmiers de l'Éducation Nationale et dès les élections en 1994, il est le 1^{er} syndicat de notre profession. Lors des élections en décembre 2010, le SNICS a renforcé sa position avec 64,02% des suffrages pour les CAPN.

Ainsi, le SNICS poursuit à défendre :

- La reconnaissance de notre profession au niveau du dispositif LMD, avec une valorisation de notre spécificité à l'Éducation Nationale
- La reconnaissance de notre niveau de responsabilité par l'obtention de la catégorie A type
- Les missions auprès des élèves, en lien avec la réussite scolaire, au sein des équipes pluri professionnelles de l'Éducation Nationale
- Un service public d'éducation ambitieux et de qualité, en restant attentif à la loi sur la mobilité lourde de conséquences
- Le refus de l'inscription à l'Ordre Infirmier

Le SNUipp

Le **SNUipp (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC)** est né en 1992, de la rupture du SNIpegc, scission liée à des divergences de points de vue dans l'analyse et dans l'action à l'intérieur de l'ex-FEN.

Le SNIpegc s'est scindé en SE-UNSA d'une part, et en SNUipp d'autre part.

Très rapidement, le SNUipp est devenu le **syndicat majoritaire du 1^{er} degré** dans la plupart des départements.

Le SNUipp, bien que minoritaire à ses débuts en Alsace, a vu croître sa représentativité d'année en année, très régulièrement.

Ce que nous vous proposons de défendre lors de cette campagne :

Le respect des droits de tous les personnels du 1^{er} degré, syndiqués ou non, droit de se réunir en RIS, droit de grève....Mais également, des revendications ayant pour base les principes fondateurs de notre syndicat :

- la transformation de l'école qui doit rester l'École Publique, au service de tous
- une réelle transparence de l'administration envers les collègues (réelle équité lors du mouvement, des promotions, de la notation...)
- la recherche de l'unité (réflexion commune avec les autres syndicats de la FSU, ainsi qu'en interprofessionnelle pendant les actions)
- Nous revendiquons aussi un regard sur la pédagogie, en relation avec des chercheurs (stages dans les départements 67 et 68 sous formes de colloques et débats avec la profession).

Le SNUipp intervient dans les débats de société et travaille avec des partenaires comme : MGEN, OCCE, GFEN, ICEM, JPA, FOL, Justice et libertés, RESF, ATTAC, Ligue de l'enseignement...



*Différents mais unis par la même ambition :
relancer le service public d'éducation !*

La FSU, c'est aussi des syndicats dans divers ministères

Le SNEPAP

Fondé en 1958 le **SNEPAP-FSU** rassemble et défend toutes les catégories de personnels de l'Administration Pénitentiaire pour un service public de qualité. Les personnels d'insertion et de probation, ainsi que les personnels administratifs sont les plus représentés dans notre syndicat.

Pour le SNEPAP-FSU, la qualité du travail et la sécurité des personnels sont indissociables du respect des droits de l'Homme et d'une politique pénale progressiste.

Ces évolutions vont de paire avec une vision rénovée et ambitieuse des métiers pénitentiaires.

C'est pourquoi le SNEPAP-FSU agit pour l'amélioration des conditions de travail et la revalorisation des rémunérations et des statuts.

Nos derniers combats : application de notre réforme statutaire, recrutement massif de personnels d'insertion et de probation pour appliquer la loi pénitentiaire.



Le SNESup

Le **SNESup (Syndicat National de l'Enseignement Supérieur)** est le syndicat de tous les enseignants exerçant dans le service public d'enseignement supérieur, de tous les établissements, de toutes les disciplines et de tous les statuts : vacataires, contractuels, enseignants (PRAG, PRCE) et enseignants-chercheurs. Au sein de la FSU, il travaille en synergie avec les collègues non enseignants du supérieur (chercheurs du SNCS, personnels BIATOS du SNASUB).

Premier syndicat de l'Enseignement Supérieur à l'Université de Strasbourg (élections au CNESER de mars 2011) le SNESup travaille depuis la fusion de 2009 en étroite collaboration avec la CGT, FO, SUD et le SNCS et le SNASUB, au sein de l'intersyndicale *Agir ensemble pour une université démocratique*. Il contribue fortement au contre pouvoir qu'elle représente, ce qui s'est traduit par 5 nouveaux élus dans les conseils centraux de l'UdS (sur 6 élections partielles).

Le champ d'action du SNESup porte autant sur les questions nationales (mastérisation, politique d'excellence, RGPP...) que locales (bien-être au travail, sécurité, vie démocratique, rattachement UHA/UdS, contractualisation de vacataires...). Il s'efforce de porter les aspirations de tous, de les transformer en revendications cohérentes, souvent dans le cadre d'un dialogue social difficile, mais avec le souci permanent de promouvoir un syndicalisme de propositions tout en défendant les valeurs de démocratie et de collégialité qui sont celles de la communauté universitaire.



Le SNU Pôle Emploi

La création de Pôle Emploi date de décembre 2008, elle est issue de la fusion entre L'ASSEDIC (privé) et L'ANPE (public), et compte près de 50 000 salarié-es.

En novembre 2009, à l'issue des élections le **SNU Pôle Emploi-FSU (Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi)** devient le 1er syndicat.

Une nouvelle convention collective est négociée au second semestre 2009 et signée par les OS suivantes :

Cfdt/Cftc/Cgc/Fo/Unsa. Elle propose aux agents publics un droit d'option (jusqu'en décembre 2011) pour un contrat de travail de droit privé. A ce jour, près de 62% des ex-ANPE ont opté.

Cette fusion est vécue dans un contexte de crise économique (augmentation massive du nombre de demandeurs d'emploi) et de restriction budgétaire touchant le service public de l'emploi (RGPP).

En plus d'une forte mobilisation lors des négociations avec la Direction et des actions juridiques intentées, le SNU Pôle Emploi s'est mobilisé contre la dégradation des conditions de travail les 8 juin 2010 avec environ 30% du personnel en grève et 9 novembre (50% du personnel mobilisé)

Les perspectives pour 2011/12 sont, entre autres, de replacer en priorité la formation des adhérents, d'organiser des Etats Généraux des conditions de travail et de compléter le travail organisé par le SNU-TEFI sur l'avenir du Service Public de l'Emploi dans la ligne de la campagne lancée par la FSU "Fiers du Service Public".



Le SYGMA

Le **SYGMA-FSU (Syndicat Général du Ministère de l'Agriculture)**, syndicat inter-catégoriel, est implanté dans les services déconcentrés et en administration centrale du Ministère de l'Agriculture ainsi que dans les établissements placés sous sa tutelle : IFN, ASP (ex CNASEA+AUP) et France Agri Mer (réunissant tous les offices) ainsi que l'INAO et l'ODEADOM.

La FSU est la première organisation du ministère avec 5 sièges sur 15 au Comité Technique Paritaire Ministériel.

Avec le SNETAP dans l'enseignement agricole public et le SNUTEF dans les services d'inspection du travail en agriculture, la FSU couvre les trois secteurs du MAP.

Le SYGMA a des sièges dans pratiquement toutes les CAP, ce qui permet à ses élu-e-s d'avoir une vue d'ensemble de la population du ministère.

Partie prenante du mouvement social, le SYGMA est adhérent d'ATTAC, de Ras le FRONT, de SOS Racisme ; il a des liens avec la Confédération paysanne et le Convergence des Services Publics. Il s'associe aux initiatives des associations de chômeurs, de sans papiers, de femmes...



Le SNU/AS/FP

Le **SNU/AS/FP (Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique)**

poursuit en intersyndicale ses revendications sur la revalorisation des diplômes et des salaires des personnels sociaux et éducatifs.

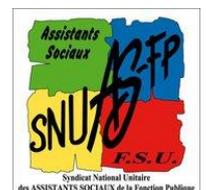
Le **SNU/AS/FP revendique:**

- La reconnaissance des diplômes et des qualifications des personnels sociaux et éducatifs et de l'Encadrement,
- La revalorisation des salaires et des carrières,
- La défense des missions de Service public

Les mobilisations du 16 Juin 2011 ont permis d'obtenir le report des textes au niveau du CSFPT tout en favorisant l'interpellation des employeurs par les professionnels sociaux et éducatifs.

Le SNU/AS/FP exige maintenant des avancées statutaires concrètes : **catégorie A dans la Fonction Publique et sa transposition dans le secteur privé.**

En bref nos exigences sont : des salaires à la hauteur des qualifications et des responsabilités assurées par l'ensemble des personnels sociaux et éducatifs.



Le Budget Éducation nationale 2010 dans l'académie de Strasbourg : des chiffres trompeurs

Le dernier CTPA de l'année scolaire est traditionnellement consacré à l'examen du budget de l'année écoulée.

Il est décliné en quatre BOP (budget opérationnel de programme).

Le tableau 1 recense les enveloppes budgétaires qui correspondent au premier et second degré. Il ne comprend pas le budget du supérieur.

Tableau 1: Le poids des 4 BOP dans le budget (en euros)

	BOP 140 (1)	BOP 141(2)	BOP 214(3)	BOP 230(4)	TOTAL
Notifié	498 426 267	857 435 483	29 126 164	44 475 406	1 429 463 320
Consommé	507 636 916	868 000 133	29 114 902	44 648 235	1 449 400 186
Consommé/Not(5)	1,0180	1,0120	0,9990	1,0030	1,0139
Hors titre (6)	1 528 299	3 755 015	9 517 431	40 207 637	55 008 382
TOTAL	509 165 215	871 755 148	38 632 333	84 855 872	1 504 408 568

(1) BOP 140: il s'agit du premier degré, Il recouvre les quelques 9179 enseignants et personnels d'inspection (IEN)

(2) BOP 141: il s'agit du second degré, Il recouvre les quelques 13 119 enseignants en collège et lycée mais aussi les personnels d'inspection et les personnels administratifs des établissements (EPLÉ)

(3) BOP 214: il s'agit du BOP "Soutien de la politique éducative" qui comprend essentiellement les personnels des services académiques(Rectorat, IA), On y trouve également les indemnités de jurys

(4) BOP 230: il s'agit de la "Vie de l'élève". Dans ce BOP sont comptabilisés essentiellement les personnels de santé et social ainsi que les personnels d'éducation (CPE) et les personnels de surveillance et AVS

(5) C'est le rapport entre les crédits réellement consommés et ceux qui ont été notifiés, Quand ce rapport dépasse 1, cela signifie qu'il y a eu un dépassement de l'enveloppe impartie

(6) Dans chaque BOP il y a deux parties: la partie titre qui comprend l'essentiel des traitements et des cotisations

La partie hors titre comprend essentiellement les frais de fonctionnement.

Les BOP évoluent cependant différemment. La progression du BOP 141(second degré) n'est que de 1,1% alors que le BOP 140 (premier degré) progresse de 3,2%. C'est évidemment le résultat des pertes sèches d'ETP (emplois) dans le second degré. Il faut noter également une baisse de 0,96% du BOP 230 (vie de l'élève). On peut à travers les chiffres du tableau 2 faire également quelques autres constats.

Tableau 2 : la structure des BOP (titre 2 uniquement)

	BOP 140 (1)	BOP 141(2)	BOP 214(3)	BOP 230(4)	TOTAL
Traitements dont:	288 315 381	511 988 935	15 651 336	19 627 930	835 583 582
Rémunération .princip	275 708 136	448 368 718	13 318 046	18 144 359	755 539 259
heures sup. notifiées	3 266 744	34 344 108			37 610 852
heures sup. consommées	3 435 122	28 823 924			32 259 046
Indemnités	9 172 123	31 179 498	2 333 290	1 493 420	44 178 331
Autres rémunérations	923 971	2 873 831	2 228 946	7 989 687	14 016 435
Cotisation Pens. civile	169 520 533	270 153 250	7 824 847	10 930 160	458 428 790
Autres cotis.soc.	47 217 810	80 622 145	2 784 923	5 989 280	136 614 158
Prestations soc.	1 284 147	2 361 972	624 850	101 329	4 372 298
TOTAL	507 261 842	868 000 133	29 114 902	44 638 386	1 449 015 263

Si le consommé dépasse en général le notifié, il n'en est pas de même pour le poste heures supplémentaires dans le BOP 141 si on compare les crédits notifiés aux crédits consommés (en italique sur le tableau 2).

Ainsi cette année, encore plus que l'année précédente, on ne peut s'empêcher de noter une sous-consommation du poste "heures supplémentaires". Celle-ci a été en 2010 de près de 78% (contre 82 % en 2009). En chiffres absolus. Cette sous-consommation s'élève à plus de 5 520 184 euros ce qui aurait permis le financement de quelques 140 postes de titulaires. Mais le dogme absurde du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux s'y oppose !

Le poste "traitements" se décompose en rémunérations principales (calculées en fonction de l'indice), en heures supplémentaires (surtout dans le BOP 141) et en différentes indemnités (exemple: ISOE pour les personnels du second degré ou l'IFTS pour les personnels administratifs). On remarquera que dans le traitement c'est la part "Rémunération principale" qui est la plus forte : 95,6% pour les personnels du premier degré; 87,6 % pour les personnels du second degré. La part de "l'indemnitaire" et des "heures supplémentaires" est finalement secondaire.

Et c'est pourtant sur ce registre que joue actuellement le gouvernement pour nous faire avaler la pilule de la baisse du montant des retraites pour les générations à venir et celle du pouvoir d'achat en berne.

Quelle est la réalité qui se cache finalement derrière tous ces chiffres ? Les différentes politiques néo-libérales appliquées depuis deux (ou trois) décennies n'ont pas favorisé le pouvoir d'achat des différentes catégories de fonctionnaires. Le simple examen du Budget de l'Éducation nationale dans notre académie le prouve. Le "coût" moyen d'un emploi dans le premier degré s'élève à 31 071 euros et dans le second degré à 39 233 euros. Quand on l'exprime en moyenne mensuelle on arrive à 2 097 euros nets pour un professeur des écoles ou un professeur certifié (au 9ème échelon).

C'est aussi cela la réalité. Et ce budget en trompe l'œil ne pourra pas la cacher !

Francis FUCHS